

LA GAZETTE DE L'INCLUSION

Le bulletin d'information de l'école inclusive de l'académie Dijon

N°3

DANS CE NUMÉRO

20 ANS de la loi de 2005

LE GEVASCO
De quoi parle t-on ?

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT Demandes d'aménagement aux examens

INTERNE ET PORTEUR DE TSA : un projet inclusif



20 ans de la loi du 11 février 2005

Vingt ans après l'adoption de la loi du 11 février 2005, plusieurs mesures ont été mises en place, mais des défis subsistent.

Parmi les principales avancées depuis 2005, figurent le droit à la compensation du handicap (droit permettant aux personnes handicapées de bénéficier d'aides techniques, humaines ou financières pour pallier les conséquences de leur handicap), l'accessibilité universelle, la scolarisation en milieu ordinaire et l'insertion professionnelle.

Il reste cependant des défis persistants. Parmi ceux-ci, figurent l'accessibilité des établissements recevant du public, l'inclusion scolaire non encore complètement efficiente, et l'emploi des personnes en situation de handicap.

En conclusion, nous pouvons dire que la loi de 2005 a permis des avancées significatives. Des efforts soutenus sont encore nécessaires pour atteindre une société pleinement inclusive.

Dans cet environnement, quel est notre rôle en tant que membres de la communauté scolaire ? Celui de faire en sorte :

- · de partager nos connaissances,
- · de proposer des temps d'échanges sur le sujet,
- de dispenser des formations afin de faire comprendre les enjeux de l'École inclusive, de proposer des outils d'identification des besoins, des réponses à ces mêmes besoins.

Le GEVA-Sco? De quoi parle t-on?

Le GEVA-sco (Guide d'Évaluation des besoins de compensation en matière de SCOlarisation) est un outil essentiel pour les élèves en situation de handicap. C'est un document standardisé qui rassemble les informations clés sur la situation scolaire d'un élève en situation de handicap. Son but principal est de faciliter l'évaluation des besoins spécifiques de l'élève pour élaborer ou ajuster son Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Il comporte de nombreuses informations liées à la scolarité de l'enfant, son niveau scolaire, son emploi du temps, les compétences acquises.

C'est un outil de communication entre l'école et la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) pour élaborer le PPS dans le cadre d'une 1ère demande ou l'ajuster dans le cadre d'un réexamen. Le GEVA-sco offre un langage commun pour tous les acteurs impliqués dans la scolarisation des élèves en situation de handicap. C'est aussi un outil de dialogue qui doit faciliter les échanges entre les différents partenaires : parents, enseignants et MDPH. Il suit l'élève tout au long de son parcours scolaire et permet d'évaluer l'évolution des besoins de l'élève au fil du temps. Dés lors, ce document est crucial pour décider de l'attribution des aménagements et compensations nécessaires à l'élève.

Le GEVA-sco est central dans le processus d'inclusion scolaire, permettant une évaluation précise et collaborative des besoins des élèves en situation de handicap.



Guide d'accompagnement : demandes d'aménagement aux examens

A destination des établissements, ce document s'adresse aux équipes éducatives chargées d'accompagner les élèves lors des examens avec pour objectif d'éclaircir le rôle de chacun.

Les différentes formes d'assistance (secrétaire lecteur, secrétaire scripteur, assistant) aux candidats lors des examens sont décrites de manière exhaustive, en mettant l'accent sur des situations réelles.

Cette approche détaillée permet à chaque intervenant de comprendre clairement son rôle et ses responsabilités, assurant ainsi un soutien efficace et approprié aux candidats ayant des besoins particuliers lors des examens.

Etre interne et porteur de TSA

Le lycée des métiers François Mitterrand à Château-Chinon dans la Nièvre permet à des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme (TSA) d'intégrer l'internat et ainsi de pouvoir suivre une scolarité loin de chez eux, dans une filière professionnelle de leur choix. C'est avec l'ouverture de l'Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) en 2021entièrement dédiée aux élèves autistes que le projet d'internat a vu le jour. L'internat a fait l'objet d'une réflexion particulière pour s'adapter aux besoins spécifiques des élèves accueillis.

Accompagnée par des professionnels (éducateurs spécialisés, psychologues, pédopsychiatres, enseignante ressource autisme) la structure a été pensée pour offrir un cadre rassurant et organisé et les personnels ont été formés.

Nos prochains RDV de l'inclusion :

18 mars : Les besoins des élèves inscrits dans les troubles autistiques et neuro-développementaux.

15 avril : Utiliser l'intelligence artificielle en faveur des élèves à besoins éducatifs particuliers.

20 mai : Le rapprochement du médico-social de l'école en faveur de tous.

17 juin : Des éducateurs spécialisés à l'école, au collège, au lycée : une plus value, à quelles conditions ?





Comité de rédaction École inclusive de l'académie de Dijon

Directeur de publication : Fave Pierre-Jean

Responsables de rubriques : Lamouret Sandrine, Retière Nathalie

Rédactrice : Segura Angélique